



## Mise en examen => Attente licenciement?

Par **snooker06**, le **21/01/2013** à **10:38**

Bonjour,

Je travail dans une société où les dirigeants ainsi qu'une partie du personnel, dont je fais partie, a été mise en examen.

Le contrôle judiciaire m'interdit de rentrer en contact avec certains employés toujours en poste et non mis en examen.

Le problème est le suivant:

Je ne peux pas travailler

Je n'ai aucune nouvelle de la part de l'administratrice judiciaire en charge du dossier

Je n'ai plus de revenu

Questions:

Quel est mon recours face à cette situation. Mon contrat semble suspendu, je ne peux pas prétendre aux allocations chômage vu que je n'ai pas été licencié.

Que me conseillez vous?

Par **citoyenalpha**, le **22/01/2013** à **17:24**

Bonjour

prenez contact avec l'administrateur judiciaire.

Ce dernier mettra en oeuvre la procédure de licenciement.

Les salaires seront versés par le fond de garantie si l'entreprise ne dispose pas des fonds nécessaires.

Restant à votre disposition.